

Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

► **B**

**DÉCISION DE LA COMMISSION**

**du 17 décembre 1996**

**établissant la liste des pays tiers qui remplissent les conditions d'équivalence pour les conditions de production et de mise sur le marché des mollusques bivalves, échinodermes, tuniciens et gastéropodes marins**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(97/20/CE)

(JO L 6 du 10.1.1997, p. 46)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Décision 2006/766/CE de la Commission du 6 novembre 2006	L 320	53	18.11.2006

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1997D0020:20020624:FR:PDF>